

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FÉVRIER 2026

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt-six, le 26 février à 20h, le conseil municipal de la commune de Vieillevigne, dûment convoqué le 13 février 2026, puis par convocation et ordre du jour modificatif, le 20 février 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Nelly SORIN, maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

PRESENTS : Nelly SORIN, Daniel BONNET, Nelly BACHELIER, Christian JABIER, Catherine BROCHARD, Martial RICHARD, Alain BOUCHER, Marie-Françoise VALIN, Sophie PACÉ, Myriam VERDIÉ, Solène GODARD, Agnès MARTIN-HERBOUILLER, Vanessa BROCHARD, Damien MÉCHINEAU, Nicolas GILLIER, Bruno JAUNET, Isabelle CHANTRY, Germaine BOSSIS, Hubert POGU, Fabienne RABILLER, André LEBRETON, Marie-Reine LANGLOIS, Sylvain MOULET.

ABSENTS ET EXCUSÉS : Julien LESCASSE qui donne pouvoir à Martial RICHARD, Adrien REMAUD qui donne pouvoir à Damien MÉCHINEAU, Évelyne RAULET, Joël PHELIPPON qui donne pouvoir à Sylvain MOULET.

En présence de Flavie HERPIN, Directrice Générale des Services et Sandrine CORBINEAU, service comptable.

Madame le Maire, Nelly SORIN, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Madame Evelyne RAULET et Monsieur Bruno JAUNET ont prévenu de leur retard en séance.

Monsieur Daniel BONNET est désigné secrétaire de séance.

Madame le MAIRE donne lecture aux pouvoirs.

Le procès-verbal du 29 janvier 2026 est approuvé à l'unanimité avec une observation.

Damien MÉCHINEAU précise qu'une coquille s'est glissée à la page 2 lorsqu'il est évoqué le fonds de roulement. Il se reconstituera en 2026 et non en 2025.

Madame le MAIRE prend note de cette remarque et indique que cette coquille sera rectifiée.

Madame le MAIRE annonce que l'ordre du jour est modifié en raison d'un problème national sur l'application de la DRFIP.

Flavie HERPIN explique que le Compte Financier Unique doit être certifié par la Trésorerie. En effet, cette certification permet d'établir que les écritures comptables enregistrées en commune et celles de la Trésorerie correspondent. Toutefois, la Trésorerie rencontre des difficultés techniques sur leur applicatif HELIOS ne permettant pas de certifier le CFU. Ce problème est national. Légalement, il n'est donc pas permis de délibérer sur l'approbation du CFU si la Trésorerie n'a pas certifié le CFU.

En conséquence, il est toutefois permis d'approuver l'affectation par anticipation des résultats de l'exercice 2025 au budget primitif 2026 du budget principal et du budget annexe. Ceci permet d'assurer à la commune que les résultats reportés dans le BP 2026 sont exacts. Un document du Trésorier attestant des résultats de l'exercice 2025 va circuler auprès de l'ensemble des conseillers municipaux.

Ainsi, il est retiré les points suivants :

- Approbation du CFU de l'exercice 2025 - Budget principal
- Approbation du CFU de l'exercice 2025 – Budget annexe « Lotissement communal »

Il est modifié les points suivants :

- Affectation par anticipation des résultats de l'exercice 2025 au budget primitif 2026 du budget principal
- Affectation par anticipation des résultats de l'exercice 2025 au budget primitif 2026 du budget annexe « Lotissement communal »

Il conviendra dans les mois à venir et avant le 30 juin 2026 d'approuver de manière définitive les CFU et les résultats de l'exercice 2025.

1. Communication de l'état récapitulatif des indemnités des élus siégeant dans leur organe délibérant pour l'année 2025

Madame le MAIRE explique que préalablement à l'examen du Budget Primitif, les collectivités territoriales doivent établir un état récapitulatif des indemnités perçues par les élus siégeant au conseil municipal.

Madame le MAIRE précise que les indemnités sont conformes à ce qui a été adopté en début de mandat. Aucun élu n'a demandé le remboursement de frais kilométriques ni d'avantages en nature. Ces indemnités sont assujetties à l'impôt et aux charges sociales.

Le tableau des indemnités est projeté en séance.

Question adoptée à l'unanimité (25 votants).

2. Budget principal – Affectation par anticipation des résultats de l'exercice 2025 au budget primitif 2026

Bruno JAUNET arrive en séance.

Madame le MAIRE présente les principaux résultats du CFU :

Pour le budget fonctionnement

- Excédent de fonctionnement 2025 : + 278 604.35€
- Report du résultat de fonctionnement 2024 : + 559 720.36€
- Soit un excédent de fonctionnement à affecter de : + 838 324.71€

Pour le budget investissement

- Déficit d'investissement 2025 : - 471 765.86€
- Report du résultat d'investissement 2024 : + 36 310.39€
- Soit un déficit d'investissement à affecter : - 435 455.47€
- Et un déficit des restes à réaliser : - 83 651.38€

Le déficit d'investissement s'explique par les importants travaux réalisés pour la crèche et l'extension de la maison de santé. Les recettes ne seront perçues qu'en 2026 alors que les dépenses ont été réalisées en 2025.

Il est donc proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement d'un montant de 838 324.71€ de la manière suivante :

- Compte 1068 : R1068 pour 519 106.85€ en section d'investissement (= Déficit d'investissement + déficit des restes à réaliser)
- Compte 002 : R002 pour 319 217.86€ en section de fonctionnement

Il est également proposé de reporter le déficit d'investissement de 435 455.47€ sur le budget primitif 2026 au compte 001 (déficit d'investissement reporté en dépenses d'investissement).

Madame le MAIRE donne lecture de la nouvelle rédaction du projet de délibération.

Question adoptée à la majorité, avec 23 VOIX POUR Nelly SORIN, Daniel BONNET, Nelly BACHELIER, Christian JABIER, Catherine BROCHARD, Martial RICHARD, Alain BOUCHER, Marie-Françoise VALIN, Sophie PACÉ, Julien LESCASSE, Myriam VERDIÉ, Solène GODARD, Agnès MARTIN-HERBOUILLER, Vanessa BROCHARD, Damien MÉCHINEAU, Nicolas GILLIER, Bruno JAUNET, Adrien REMAUD, Isabelle CHANTRY, Germaine BOSSIS, Hubert POGU, Fabienne RABILLER, Marie-Reine LANGLOIS.

3 ABSTENTIONS André LEBRETON, Joël PHELIPPON, Sylvain MOULET.

3. Budget principal – Adoption du Budget Primitif 2026

Madame le MAIRE explique que ce budget de transition permettra à la commune de continuer à investir tout en restant raisonnable et permettra à la nouvelle équipe d'engager les projets nécessaires.

En investissement, les restes à réaliser 2025 s'élèvent à 469 551.38€ et les dépenses d'équipement prévues au BP 2026 s'élèvent à 1 061 522€.

Madame le MAIRE précise qu'il sera tout à fait possible de modifier par décision modificative l'affectation budgétaire qui est proposée. Ce qui est proposé aujourd'hui a été réalisé en concertation avec le travail des différentes commissions et du bureau municipal. Elle donne lecture des différents investissements prévus par programme.

Madame le MAIRE présente les grandes masses du Budget Principal.

Dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général pour un montant de 1 421 768.90€. Légère diminution sur ce qui était prévu au BP 2025, expliquée en partie par la baisse significative des dépenses d'entretien et de réparation de la voirie, l'essentiel étant affecté au budget d'investissement.

Charges de personnel pour un montant de 1 838 015.08€. Augmentation significative qui s'explique essentiellement par le recrutement du personnel crèche, l'augmentation des cotisations employeur CNRACL.

Charges de gestion courante pour un montant de 527 564€. Légère augmentation liée à la hausse des contributions obligatoires.

Charges financières pour un montant de 86 424.45€.

Recettes de fonctionnement

Produits des services pour un montant de 458 360.45€. Augmentation expliquée par une hausse de la participation des familles de la crèche.

Fiscalité locale pour un montant de 2 285 712€. Augmentation.

Dotations et participations pour un montant de 1 442 858.98€ : augmentation significative de 150 000€ liée aux aides CAF et MSA pour la crèche.

Autres produits de gestion courante pour un montant de 112 240€ : en baisse par prudence.

Atténuation de charges pour un montant de 8 461.99€ : cela correspond au remboursement des assurances statutaires du personnel en cas d'absence prolongée.

Dépenses d'investissement

Taxe d'aménagement pour un montant de 10 100€ par principe de précaution.

Capital des emprunts pour un montant de 479 000€.

Equipements bruts pour un montant de 1 061 522€ et des restes à réaliser en 2025 de 469 551.38€ soit un total de 1 531 073.38€.

Avance au budget lotissement pour un montant de 42 827€ : il est proposé de réaliser une avance afin de financer les études et éviter le recours à l'emprunt et les frais bancaires liés. Ce montant correspond à la recette perçue liée à la vente d'un terrain en fin d'année 2025. Lorsque le lotissement sera soldé, il y aura remboursement de cette avance au budget principal.

Vanessa BROCHARD demande si la commune est limitée sur le montant d'une avance remboursable.

Madame le MAIRE répond qu'il n'existe aucune limite. Les élus ont la libre appréciation.

Recette d'investissement

Subventions d'investissements pour un montant de 444 632.95€ et des restes à réaliser 2025 de 385 900€ soit un total de 830 532.95€.

Produits de cessions pour un montant de 50 000€.

Dotations fonds divers et réserves pour un montant de 667 399.56€ dont le compte 1068 tel qu'il vient d'être adopté.

Emprunt d'équilibre de 194 000€. Comme chaque année, il est prévu un emprunt d'équilibre qui permet l'équilibre budgétaire. Toutefois, il convient de préciser que tout ne sera pas réalisé et ceci permettra aux prochains élus de prendre les différentes décisions budgétaires qu'il convient.

Ce budget tel qu'il est proposé permet de poursuivre les enjeux communaux pour Vieilleville. Les dépenses et recettes ont été estimées avec beaucoup de prudence. Depuis l'envoi de la convocation avec les dossiers préparatoires, quelques réponses récentes ont été apportées avec l'adoption de la loi de finances 2026 notamment sur la Dotation Globale de Fonctionnement qui sera gelée en 2026 comme cela était pressenti. La Dotation de Solidarité Rurale, plus dynamique, permettra de maintenir des recettes équivalentes à 2025 avec une légère hausse.

Bruno JAUNET demande si les subventions prévues au budget ne concernent que la crèche et l'extension de la maison de santé.

Madame le MAIRE répond que les subventions sont effectivement principalement liées à la crèche et l'extension de la maison de santé. Auparavant, les financeurs, notamment l'Etat, la Région et le Département, pratiquaient le versement d'acomptes, à ce jour, cela n'est plus pratiqué d'où cette somme conséquente restant à percevoir. Il faut désormais attendre de solder toutes les opérations avant de pouvoir demander le versement des subventions notifiées.

Christian JABIER précise que l'extension de la maison de santé a été possible après une bonne gestion de la commune qui a su capitaliser ses ressources financières.

Madame le MAIRE approuve les propos de Christian JABIER. En 2024, la commune a su capitaliser son excédent de fonctionnement, ce qui lui a permis d'investir autant en 2025. Par expérience, il faut laisser des espaces de respiration pour pouvoir réinvestir.

Le rythme des investissements répond à plusieurs enjeux à la fois financier pour recapitaliser et à la fois humain pour permettre le suivi de chantier par les services et les élus. Un espace de respiration est essentiel pour relancer.

Question adoptée à la majorité avec 23 VOIX POUR Nelly SORIN, Daniel BONNET, Nelly BACHELIER, Christian JABIER, Catherine BROCHARD, Martial RICHARD, Alain BOUCHER, Marie-Françoise VALIN, Sophie PACÉ, Julien LESCASSE, Myriam VERDIÉ, Solène GODARD, Agnès MARTIN-HERBOUILLER, Vanessa BROCHARD, Damien MÉCHINEAU, Nicolas GILLIER, Bruno JAUNET, Adrien REMAUD, Isabelle CHANTRY, Germaine BOSSIS, Hubert POGU, Fabienne RABILLER, Marie-Reine LANGLOIS.

3 VOIX CONTRE André LEBRETON, Joël PHELIPPON, Sylvain MOULET.

4. Budget annexe « lotissement communal » - Affectation par anticipation des résultats de l'exercice 2025 au budget primitif 2026

Madame le MAIRE présente le budget annexe du lotissement communal et précise que les charges financières correspondent au remboursement de l'emprunt contracté pour l'achat du terrain.

Il résulte d'un excédent de fonctionnement de + 0.74€, proposé en report en section de fonctionnement R002.

Il résulte également d'un déficit d'investissement reporté au compte 001 pour un montant de 6 843.01€.

Approuvé à la majorité avec 23 VOIX POUR Nelly SORIN, Daniel BONNET, Nelly BACHELIER, Christian JABIER, Catherine BROCHARD, Martial RICHARD, Alain BOUCHER, Marie-Françoise VALIN, Sophie PACÉ, Julien LESCASSE, Myriam VERDIÉ, Solène GODARD, Agnès MARTIN-HERBOUILLER, Vanessa BROCHARD, Damien MÉCHINEAU, Nicolas GILLIER, Bruno JAUNET, Adrien REMAUD, Isabelle CHANTRY, Germaine BOSSIS, Hubert POGU, Fabienne RABILLER, Marie-Reine LANGLOIS.

3 ABSTENTIONS André LEBRETON, Joël PHELIPPON, Sylvain MOULET.

5. Budget annexe « lotissement communal » - Adoption du Budget Primitif 2026

Madame le MAIRE précise que les charges à caractère général correspondent aux études préalables pour mener à bien la création et l'aménagement du lotissement.

Le charges financières correspondent aux intérêts de l'emprunt contracté lors de l'acquisition du terrain.

L'avance remboursable apparaît en recette d'investissement, emprunts et dettes assimilées.

Approuvé à la majorité avec 23 VOIX POUR Nelly SORIN, Daniel BONNET, Nelly BACHELIER, Christian JABIER, Catherine BROCHARD, Martial RICHARD, Alain BOUCHER, Marie-Françoise VALIN, Sophie PACÉ, Julien LESCASSE, Myriam VERDIÉ, Solène GODARD, Agnès MARTIN-HERBOUILLER, Vanessa BROCHARD, Damien MÉCHINEAU, Nicolas GILLIER, Bruno JAUNET, Adrien REMAUD, Isabelle CHANTRY, Germaine BOSSIS, Hubert POGU, Fabienne RABILLER, Marie-Reine LANGLOIS.

3 ABSTENTIONS André LEBRETON, Joël PHELIPPON, Sylvain MOULET.

6. Approbation des subventions versées aux associations en 2026

Alain BOUCHER indique que 33 associations bénéficieront de subventions en 2026. Le dossier de demande était à déposer fin novembre au lieu de fin décembre habituellement, en raison du calendrier électoral. Les données sont vérifiées en binôme. La commission s'est réunie le 2 février 2026 pour examiner les demandes. Concernant le montant des subventions, il correspond à celui sollicité par l'association, à condition qu'il soit inférieur au montant calculé selon les principes forfaitaires habituels.

Par rapport aux années précédentes, il n'y a pas de modification notable, seulement des variations légères dues au nombre d'adhérents et du temps de formation des encadrants. L'enveloppe est consommée à 92% avec des attributions cohérentes.

Avec l'enveloppe restante, la prochaine équipe pourra verser une subvention au centre de soins d'Aigrefeuille-sur-Maine et à Vieillevigne 31 si nécessaire.

Alain BOUCHER précise également que la commission tient ses engagements sur certaines associations notamment l'Outil en main où la prise en charge du loyer est maintenue à hauteur de 25%, contrairement à d'autres communes.

Approuvé à l'unanimité (26 votants).

7. Approbation des subventions versées en 2026 au CCAS

Christian JABIER indique que le budget CCAS perçoit des recettes à 2 niveaux : une subvention communale et le reversement d'un tiers des concessions cimetières. Ce qui est alloué est, à ce jour, suffisant. Beaucoup de personnes en difficulté sociale et financière bénéficient d'aides par le biais des assistantes sociales, ce qui permet de bien déterminer leurs droits à la perception de différentes aides à divers niveaux.

Madame le MAIRE précise que le reversement d'un tiers des concessions cimetières représente un peu plus de 2000€ chaque année.

Approuvé à l'unanimité (26 votants).

8. Autorisation de signature – Protocole pour l'Espace du Souvenir Vieillevigne

Nelly BACHELIER rappelle qu'en octobre dernier a eu lieu l'inauguration de l'espace souvenir. Pour faire vivre cet espace et déterminer les rôles de chaque partie, un protocole est proposé. La partie cérémoniale sera gérée par l'UNC, la commune prendra en charge les frais d'exhumation.

Une trentaine de soldats sont identifiés dans le cimetière de Vieillevigne. Une cocarde est apposée sur les concessions.

Madame le MAIRE précise que l'association du Souvenir Français cadre l'hommage à réaliser auprès des Morts pour la France. La coordination sur le travail de recherche est réalisée par l'UNC en particulier par Dominique DUBREUIL.

Approuvé à l'unanimité (26 votants).

9. Dénomination de la voie privée cadastrée B n° 1986 – rue Simone Veil

Daniel BONNET explique que l'accès aux parcelles vendues à PODELIHA s'effectue depuis la rue Sèvre et Maine, via une voie privée nouvellement créée. La commission urbanisme et habitat s'est réunie le 30 janvier 2026 et propose de dénommer la voie privée « Rue Simone Veil ».

Madame le MAIRE précise que la rue n'existe pas encore et qu'elle sera aménagée lors de la création des 17 logements sociaux par PODELIHA.

Vanessa BROCHARD précise que la commission a souhaité rendre hommage à une figure féminine nationale qui a fait progresser le droit des femmes. Par ailleurs, il semblait pertinent de donner un nom de rue à une femme, afin de rééquilibrer une majorité de dénominations actuellement masculines.

Approuvé à l'unanimité (26 votants).

10. AFAPAF – Désignation des candidats pour le renouvellement du bureau

Daniel BONNET explique que le bureau de l'AFAPAF se compose de

Voix délibératives

- Les maires de Vieillevigne, Remouillé, Rocheservière et Saint Philbert de Bouaine
- Le délégué de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM)
- 20 propriétaires concernés par l'aménagement foncier

Voix consultatives

- Un délégué du Trésor Public

Une liste de 10 candidats est proposée et doit être soumise au vote d'une délibération par le conseil municipal. Daniel BONNET donne lecture des noms proposés.

Madame le MAIRE remercie l'action depuis des années de l'association AFAPAF qui fonctionne très bien. Elle précise qu'il n'en existe plus beaucoup dans le département. À Vieillevigne c'est une vraie force puisqu'il y a presque autant de voirie communale que de voies de remembrement. Ces investissements sont primordiaux pour préserver les voies d'accès aux différentes parcelles des agriculteurs. Sans cette organisation, la commune serait tenue de réaliser ces investissements sur le budget communal donc il est important pour la commune d'y participer financièrement.

Une liste de 20 noms est proposée au bureau AFAPAF dont 10 sont soumis à l'avis du conseil municipal et les 10 autres sont soumis à la chambre d'agriculture.

Daniel BONNET ajoute que l'AFAFAF entretient les chemins de remembrement mais également les ruisseaux.

Approuvé à l'unanimité (26 votants).

11. Actualisation du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) - Crèche

Madame le Maire explique qu'avec la nouvelle équipe de crèche constituée, il convient de délibérer sur le RIFSEEP pour les nouveaux cadres d'emplois qui n'avaient pas été délibérés en 2021.

Approuvé à l'unanimité (26 votants).

12. Création d'emploi permanent inscrit au tableau des effectifs – service administratif

Madame le MAIRE indique que la commune va procéder au remplacement d'un emploi permanent au service administratif à la suite d'un départ en retraite en milieu d'année. Il convient donc d'élargir les possibilités de recrutement d'un fonctionnaire sur d'autres grades à l'intérieur du même cadre d'emploi pour laisser toute latitude au recrutement. En effet, si le poste n'est pas ouvert par mutation sur un autre grade, la commune ne pourra pas procéder à son recrutement.

Approuvé à l'unanimité (26 votants).

13. Décisions prises dans le cadre des délégations du Maire

Madame le MAIRE lit les décisions prises dans le cadre de ses délégations.

André LEBRETON, concernant le point sur les loyers appliqués aux professionnels de santé, demande quel était le prix HT au m² avant.

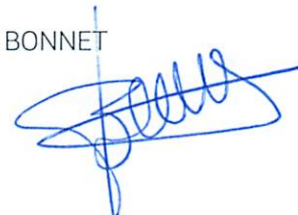
Madame le MAIRE répond que le prix de 7€ HT/m² était celui appliqué à la création de la maison de santé, il était indexé sur l'indice ILAT, révisable chaque année. Il a donc été ramené au montant initial.

Le Maire



Nelly SORIN

Le secrétaire de séance



Daniel BONNET